
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE GRAINS D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (PGAT), TENUE LE 29 JANVIER 2025, À 10 H, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE LANDRIENNE

PRÉSENCES :

- Luc Mayer, président
- Dominic Lavallée-Rioux, premier vice-président
- Viateur St-Amand, administrateur
- Alexandre Richard, administrateur
- Pierre Gauthier, administrateur
- Daniel Coutu, administrateur
- David Prince, agent syndical et secrétaire

ABSENCE :

- Jérôme Desjardins, deuxième vice-président

INVITÉS :

- Pascal Rheault, président, Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue
- Christian Overbeek, président, Producteurs de grains du Québec (PGQ)
- Darquise Froment, conseillère régionale en grandes cultures, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Josée Falardeau, représentante, Synagri

Ainsi que neuf autres producteurs de grains

1. ACCUEIL ET INSCRIPTION

L'accueil et l'inscription des participants et participantes se déroulent de 9 h 30 à 10 h.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le président souhaite la bienvenue à tous et à toutes, et l'assemblée générale annuelle est ouverte à 10 h 15, sur proposition d'Éric Grenier, appuyé par Alexandre Richard. Adoptée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

L'agent syndical présente l'ordre du jour suivant :

1. Accueil et inscription
2. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption de la procédure des assemblées délibérantes
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024
6. Mot du président, Luc Mayer
7. Présentation et adoption du rapport d'activité 2024
8. Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2024
9. Nomination d'un vérificateur
10. Élection des administrateurs (mandat de deux ans)

- 10.1 Représentant Abitibi – Vallée-de-l'Or, actuellement occupé par Alexandre Richard
- 10.2 Représentant Témiscamingue, poste 3, actuellement occupé par Pierre Gauthier
- 10.3 Représentant Témiscamingue, poste 4, actuellement occupé par Dominic Lavallée-Rioux
11. Nomination des délégués à l'assemblée générale annuelle 2025 des Producteurs de grains du Québec
12. Présentation du représentant des Producteurs de grains du Québec
Ajournement pour le dîner
13. Présentation « Revue des ravageurs de la saison 2024 : stratégies d'adaptation dans un climat en changement », par Josée Falardeau, agronome, Synagri
14. Présentation « Comment améliorer la fertilité des sols? », par Luc Brodeur, Semican
15. Ajournement de l'assemblée générale annuelle
 - 1. Assemblée de groupe du Plan conjoint**
 - 1.1 Ouverture de la séance**
 - 1.2 Nomination des délégués pour l'assemblée générale annuelle 2025 du Plan conjoint**
16. Retour à l'assemblée générale annuelle
17. Adoption des résolutions
18. Autres affaires
19. Levée de l'assemblée générale annuelle

L'avis de convocation et l'ordre du jour sont adoptés sur proposition de Daniel Coutu, appuyé par Viateur Saint-Amand.

4. LECTURE ET ADOPTION DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

L'agent syndical demande aux participants de se limiter à cinq minutes chacun pour les interventions. Le président a la tâche de faire respecter les points d'ordre.

La procédure des assemblées délibérantes est adoptée sur proposition d'Alexandre Richard, appuyé par Jonathan Tenhave.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

Il est proposé par Pascal Rheault, appuyé de Daniel Coutu, de procéder à une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'année dernière.

L'agent syndical fait une lecture abrégée en rappelant que le procès-verbal a été disponible pour consultation sur Internet. Il insiste surtout sur les résolutions en mentionnant ce qui a été réalisé depuis un an dans les différents dossiers.

Il est proposé par Dominic Lavallée-Rioux, appuyé de Viateur St-Amand, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024.

6. MOT DU PRÉSIDENT, LUC MAYER

Luc Mayer, président, adresse son mot à l'assemblée. Il mentionne que les discours ne sont pas son fort et prie l'assemblée d'être indulgente envers lui.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs particularités, notamment une baisse de prix pour plusieurs grains produits dans la région, notamment l'avoine et le blé. Plusieurs producteurs et productrices ont également été affectés par le ver gris qui a détruit des champs complets au printemps dernier. Il tient à saluer le travail de La Financière agricole du Québec (FADQ) dans ce dossier qui a, dans la plupart des cas, réagi rapidement afin de permettre aux producteurs et productrices d'être en mesure de resemer leur champ pour pouvoir au moins obtenir une récolte.

Cependant, nous constatons que les changements climatiques commencent à affecter l'agriculture dans la région. Dans certains secteurs, les sols ne se sont pas encore remis de la sécheresse de 2023. Les invasions de ravageurs plus intenses qu'avant sont également une conséquence des changements climatiques. Il faudra que nos gouvernements nous aident pour que nous puissions nous adapter à ces nouveaux phénomènes et pour réduire notre empreinte carbone.

L'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont aussi des effets majeurs sur les producteurs et productrices. Sur nos entreprises, la machinerie et les pièces coûtent cher. Le diesel aussi, même si le prix a un peu diminué. Nous sommes dans un contexte où les coûts sont très élevés et ce n'est pas évident, surtout pour la relève qui souhaite se lancer dans la production de grains.

Nous avons d'ailleurs été aux côtés de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue lors d'une mobilisation qui a eu lieu en avril dernier, à Rouyn-Noranda, pour interpeller le gouvernement sur la hausse des taux d'intérêt et du coût des intrants.

En terminant, M. Mayer tient à souligner que le conseil d'administration qu'il préside a été très dynamique en 2024 et les rencontres de ce dernier sont toujours très productives et intéressantes. Il aimerait d'ailleurs remercier tous les membres pour leur disponibilité et leur travail à la cause des producteurs et productrices de grains. Il remercie également tous les producteurs et productrices de grains de l'Abitibi-Témiscamingue. Il souhaite une bonne assemblée à tous et toutes!

Le président de la fédération régionale de l'UPA, Pascal Rheault, mentionne qu'en ce qui concerne les enjeux particuliers des régions périphériques, l'UPA devra travailler avec les PGAT et les PGQ pour trouver des solutions, notamment au niveau du transport, qui affecte toutes les productions. Il invite tout de même les PGAT à travailler sur ce dossier.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

L'agent syndical résume le rapport annuel 2024. Les membres du syndicat ont participé à plusieurs rencontres. Il mentionne que 2024 n'a pas été l'année la plus active pour les PGAT, car ces derniers ont manqué de temps et que les administrateurs sont bénévoles. Par contre, des activités sont prévues en 2025.

Les membres du conseil d'administration des PGAT se sont réunis à quatre reprises en 2024 pour discuter des affaires courantes, soit les 24 janvier, 14 mars, 31 octobre et 6 décembre. Les PGAT ont également tenu leur assemblée générale annuelle le 8 février 2024, à Notre-Dame-du-Nord. Une trentaine de personnes, producteurs et intervenants, y ont participé.

Lors des rencontres du conseil d'administration, les PGAT ont abordé notamment les sujets des semences enrobées et des nouvelles exigences pour réaliser les semis. Ils ont aussi abordé la question des infestations et des compensations qui y sont liées. Les coûts de transport sont constamment dans

les préoccupations des administrateurs et les PGAT effectuent des pressions avec l'aide de la fédération régionale de l'UPA afin qu'un programme spécifique pour les régions périphériques soit mis en place.

Les PGAT ont aussi collaboré afin d'accueillir, en région, une réunion du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec, au mois de juillet dernier. Daniel Coutu, administrateur aux PGAT, a notamment été très impliqué dans cet événement.

Le président, Luc Mayer, a participé aux réunions du conseil d'administration des PGQ, en présentiel et parfois par Zoom. M. Mayer est aussi impliqué dans le comité des régions, qui a été créé aux PGQ.

Daniel Coutu siège au comité provincial sur les grains biologiques. Il est notamment responsable provincial du dossier de l'écoulement des cours d'eau. Il est très impliqué et a assisté à plusieurs rencontres provinciales.

Finalement, les administrateurs souhaitent tenir une rencontre avec les producteurs et productrices afin de les sensibiliser à l'importance de collaborer et de bien répondre aux questions du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) qui mènera une étude sur les coûts de production au début de 2025, en Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par Éric Grenier, appuyé de Pierre Gauthier, d'adopter le rapport d'activité 2024 tel que présenté.

8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

L'agent syndical, David Prince, présente les résultats financiers au 31 décembre 2024. Les revenus ont atteint 25 050 \$, essentiellement du financement syndical, mais aussi des commandites pour l'AGA 2024 et un financement de 900 \$ pour le Colloque sur les petites céréales, en janvier 2024. Les dépenses ont atteint 4 794 \$ au niveau des représentations des administrateurs et 13 255 \$ dans les frais de fonctionnement, pour un total des dépenses de 19 029 \$. Le surplus est donc de 6 021 \$. Les actifs des PGAT sont en hausse et atteignent maintenant 26 498 \$, soit un peu plus d'une année de fonctionnement des PGAT. Cette marge de manœuvre permettra aux PGAT de planifier une activité au champ l'été prochain.

Il est proposé par Daniel Coutu, appuyé d'Alexandre Richard, d'adopter le rapport financier au 31 décembre 2024 tel que présenté.

9. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

Il est proposé par Éric Grenier, appuyé de Viateur St-Amand, que la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue soit vérificatrice pour la prochaine année. Adoptée.

10. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS (MANDAT DE DEUX ANS)

Il est proposé par Alexandre Richard, appuyé de Daniel Coutu, que Luc Mayer agisse comme président d'élection, David Prince comme secrétaire, et Josée Falardeau comme scrutatrice.

Il est proposé par Alexandre Richard, appuyé de Viateur St-Amand, d'ouvrir la période d'élection.

10.1. Représentant Abitibi – Vallée-de-l'Or

Le président d'élection demande si le représentant de Val-d'Or – Abitibi, Alexandre Richard, souhaite se représenter. M. Richard accepte. Le président demande si d'autres personnes sont proposées pour le poste. Personne d'autre n'est proposé. Il est élu sans opposition.

André Trépanier émet le souhait d'occuper le poste d'observateur aux PGAT. Un tel poste peut être occupé pour quelqu'un qui aimeraient éventuellement intégrer les PGAT et s'initier aux activités syndicales.

En conséquence, il est proposé par Dominic Lavallée-Rioux, appuyé d'Alexandre Richard, qu'André Trépanier intègre le C.A. à titre d'observateur sans droit de vote. Adoptée.

10.2. Représentant Témiscamingue, poste 3

Le président d'élection demande si le représentant Témiscamingue 3, occupé par Pierre Gauthier, souhaite se représenter. M. Gauthier accepte. Le président demande si d'autres personnes sont proposées pour le poste. Personne d'autre n'est proposé. Il est élu sans opposition.

10.3. Représentant Témiscamingue, poste 4

Le président d'élection demande si le représentant de Témiscamingue 4, Dominic Lavallée-Rioux, souhaite se représenter. M. Lavallée-Rioux accepte. Le président demande si d'autres personnes sont proposées pour le poste. Personne d'autre n'est proposé. Il est élu sans opposition.

11. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025 DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

Le président indique que, chaque année, les PGAT doivent nommer les quatre représentants de la région pour l'AGA des PGQ qui aura lieu les 27 et 28 mars 2025, à Saint-Hyacinthe, et qu'il s'agira du 50^e anniversaire de l'organisation.

Il est proposé par Pierre Gauthier, appuyé d'Yvon Lord, que les délégués de la région soient Daniel Coutu, Kevin Champagne, Dominic Lavallée-Rioux et Luc Mayer, et que les substituts soient Éric Grenier, Pascal Rheault, Pierre Gauthier et Alexandre Richard. Adoptée.

12. PRÉSENTATION DU REPRÉSENTANT DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

Le président des PGQ, Christian Overbeek, qui quittera son poste dans quelques semaines après plusieurs années à la présidence, prend la parole pour discuter des principaux enjeux de l'heure dans l'industrie du grain.

Il informe que Donald Trump menace le Canada d'imposer des tarifs de 25 % sur les importations, ce qui aurait des répercussions importantes sur l'industrie. Le Québec exporte 200 000 tonnes vers les États-Unis sur les 3 millions de tonnes produites. Par contre, l'ouest du pays en exporte beaucoup plus, ce qui pourrait avoir un effet de cascade sur la production québécoise.

Éric Grenier demande alors si nous ne devrions pas réviser les coûts de production comme il le faut en augmentant le salaire de l'ouvrier spécialisé afin que les producteurs soient indemnisés correctement.

M. Overbeek répond que la révision des programmes est en cours et que les PGQ y participent activement.

La révision des unités thermiques maïs, tant attendue en région, ne devrait pas être en vigueur en 2025, mais fort probablement en 2026. Cela pourrait augmenter l'accessibilité des producteurs de maïs dans la région à l'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Pierre Gauthier exprime que nous devrions nous assurer que certaines cultures émergentes puissent être intégrées à l'ASREC.

M. Overbeek indique que l'enquête du CECPA, qui débute ce mois-ci, vise quatre productions principales et qu'il faudrait une enquête complémentaire pour inclure les cultures émergentes à l'ASREC.

M. Overbeek aborde le programme Productivité végétale qui a été reconduit avant les Fêtes par le gouvernement et que les régions périphériques étaient favorisées par ce programme. Elles pouvaient déposer leur projet un mois avant les régions centrales et les subventions étaient majorées de 15 %. Certains producteurs comme Alexandre Richard ont critiqué le programme, car même s'il produit énormément de grains, son entreprise tire ses revenus principaux des animaux et n'est donc pas admissible. Plusieurs entreprises décident alors de créer une nouvelle entreprise spécialisée dans le grain pour avoir droit à ces subventions. M. Richard réplique que c'est de la paperasse de plus et qu'il serait plus simple de permettre à tous les producteurs de grains d'appliquer au programme.

M. Overbeek aborde aussi la baisse des prix, qui a causé beaucoup de problèmes aux producteurs.

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE POUR LE DÎNER

L'assemblée est ajournée pour le dîner sur proposition de Dominic Lavallée-Rioux, appuyé par Alexandre Richard. Adoptée.

13. PRÉSENTATION « REVUE DES RAVAGEURS DE LA SAISON 2024 : STRATÉGIE D'ADAPTATION DANS UN CLIMAT EN CHANGEMENT », PAR JOSÉE FALARDEAU, AGRONOME, SYNAGRI

L'agronome Josée Falardeau présente un résumé de la saison catastrophique 2024 alors que de très nombreux champs ont été détruits par une invasion de vers gris, comme elle n'en avait jamais vu. C'était très difficile à contrer, car les champs étaient très beaux, mais deux jours plus tard, il ne restait plus rien. Les producteurs doivent donc être très alertes pour les déceler et nous devons agir très vite pour les contrer.

En 2024, la FADQ a agi rapidement pour permettre aux producteurs affectés de resemer. Par contre, sa crainte est que, maintenant, le problème a été vécu et identifié. La FADQ a inclus le vers gris dans les ravageurs prévisibles, mais les producteurs qui ne les détectent pas à temps pourraient vivre des difficultés à recevoir des indemnisations de la FADQ.

14. PRÉSENTATION « COMMENT AMÉLIORER LA FERTILITÉ DES SOLS? », PAR LUC BRODEUR, SEMICAN

Luc Brodeur, de Semican, informe à propos des quatre processus de fertilité des sols et que les producteurs peuvent poser des actions pour augmenter leur production. Il donne en exemple des situations où des sols dégradés ont été remis en production rapidement sans énormément d'investissement.

1- La biologie nourrit les plantes :

Cela prend quatre ou cinq ans avant de démarrer le réacteur biologique, mais une fois démarré, cela se fait tout seul et le sol redevient fertile rapidement. Cela prend beaucoup de vers et autres espèces dans le sol pour que ce dernier devienne productif.

2- Nourrir le sol :

Plus les agriculteurs travaillent le sol, plus des problèmes risquent de survenir. Il faut limiter les passages. Plus les agriculteurs nourrissent la biologie du sol, plus il y aura de l'azote dans le sol.

3- Cycle de l'eau :

L'eau est à la base de la photosynthèse des plantes. En effet, 40 % de la pluie vient de l'évapotranspiration des plantes. Il est donc essentiel de laisser les sols couverts de plantes en tout temps.

4- Biodiversité :

Un proportion de 50 % de la biodiversité se retrouve dans le sol et c'est un maillon essentiel de la vie. Il faut donc qu'il y ait beaucoup de vie dans le sol pour qu'il soit productif et bien adapté.

15. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle est ajournée sur proposition de Pierre Gauthier, appuyé par Daniel Coutu. Adoptée.

1. ASSEMBLÉE DE GROUPE DU PLAN CONJOINT

1.1 Ouverture de la séance

Il est proposé par Daniel Coutu, appuyé de Pierre Gauthier, de procéder à l'ouverture de l'assemblée de groupe du Plan conjoint. Adoptée.

1.2. Nomination des délégués pour l'assemblée générale annuelle 2025 du Plan conjoint

Il est proposé par Pierre Gauthier, appuyé de Dominic Lavallée-Rioux, que les délégués et substituts pour l'assemblée générale annuelle 2025 du Plan conjoint soient les mêmes que pour l'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains du Québec, mais que Pierre Gauthier soit délégué plutôt que substitut puisque l'Abitibi-Témiscamingue a droit à cinq délégués au lieu de quatre. Adoptée.

Il est proposé par Pascal Rheault, appuyé de Dominic Lavallée-Rioux, de procéder à la fermeture de l'assemblée de groupe. Adoptée.

16. RETOUR À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Il est proposé par Alexandre Richard, appuyé de Viateur St-Amand, de rouvrir l'assemblée générale annuelle. Adoptée.

17. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS

La mise à l'étude des résolutions est proposée par Pascal Rheault, appuyé de Kevin Champagne. Adoptée.

RÉSOLUTION N° 1

POUR UN COÛT DE PRODUCTION RÉGIONALISÉ

CONSIDÉRANT que le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture réalisera prochainement une nouvelle étude sur les coûts de production dans le secteur des grains;

CONSIDÉRANT que la vaste majorité des producteurs des régions périphériques n'a d'autre choix que d'investir le minimum sur ses terres puisqu'elle n'a pas les ressources financières pour les rendre à leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que La Financière agricole du Québec (FADQ) utilise cette étude afin d'établir le coût de production pour compenser les producteurs et productrices inscrits à l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA);

CONSIDÉRANT que les régions périphériques comme l'Abitibi-Témiscamingue ont des coûts de transport beaucoup plus élevés que leurs collègues situés plus près des marchés, et que les coûts de transport sont sans cesse croissants et affectent la rentabilité des entreprises;

CONSIDÉRANT que les producteurs et productrices des régions périphériques contribuent à l'autonomie alimentaire du Québec et à l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT que, lors de son dernier congrès, l'UPA a adopté une résolution sur l'aide aux MRC prioritaires, dont les cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les régions dites éloignées possèdent de grandes réserves de terres arables en friche qui pourraient être développées pour la culture du grain, surtout dans un contexte de changements climatiques;

Sur proposition de Pierre Gauthier, appuyé par Alexandre Richard, l'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :

à La Financière agricole du Québec

- de régionaliser les coûts de production des céréales afin de rendre l'ASRA plus réaliste pour les producteurs et productrices de toutes les régions;
- d'établir le coût de production en fonction du coût nécessaire pour rendre les terres à leur plein potentiel;
- d'indexer le salaire de l'ouvrier spécialisé pour le rendre davantage réaliste avec la réalité du marché du travail.

Pascal Rheault mentionne qu'une étude avait été réalisée il y a quelques années et la région n'était pas vraiment gagnante de disposer de coûts de production régionalisés en raison de la faiblesse du prix des terres.

Pierre Gauthier suggère alors que les PGQ étudient si cela vaut la peine d'adresser une telle demande. Après discussion, il est proposé de reporter l'adoption de la résolution ultérieurement.

Vote sur la résolution : **rejetée à l'unanimité.**

RÉSOLUTION N° 2

AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DES TERRES AGRICOLES PAR LE DRAINAGE, LE NIVELAGE ET LE CHAULAGE

CONSIDÉRANT que l'Abitibi-Témiscamingue est une région relativement jeune au niveau agricole;

CONSIDÉRANT qu'un plus faible pourcentage des terres agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue sont drainées, nivelées et chaulées;

CONSIDÉRANT que le drainage, le nivelage et le chaulage des terres agricoles amènent des avantages importants :

- en limitant le ruissellement;
- en favorisant le développement des plantes qui seront alors mieux adaptées pour faire face aux aléas du climat;
- en réduisant l'érosion des sols;
- en permettant aux plantes de profiter plus facilement de l'azote naturellement dans le sol;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de preuves probantes que le drainage nuit à la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les avantages du drainage, du nivelage et du chaulage surpassent nettement les inconvénients;

CONSIDÉRANT que c'est difficile pour les producteurs et productrices de grains de réussir à atteindre des standards différents d'un client à l'autre et que cela représente des coûts importants pour les agriculteurs;

Sur proposition d'Éric Grenier, appuyé par Alexandre Richard, l'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :

au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

- de mettre en place un programme de drainage, de nivelage et de chaulage efficace et généreux, et qui tient compte des coûts accrus pour drainer et chauler, afin d'inciter les producteurs et productrices agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue à améliorer la productivité de leurs terres;

- d'envoyer un signal clair que le drainage, le nivelage et le chaulage sont des pratiques agricoles importantes et reconnues pour leur efficacité afin de maintenir une bonne santé des sols et éviter leur dégradation;

aux Producteurs de grains du Québec

- d'étudier et de publier les avantages du drainage, du nivelage et du chaulage.

Vote sur la résolution : ***adoptée à l'unanimité.***

RÉSOLUTION N° 3

**TEST DE GERMINATION POUR LE PROJET-PILOTE D'AUTOSEMENCE À LA FERME
DES PRODUCTEURS DE GRAINS BIOLOGIQUES**

CONSIDÉRANT le projet-pilote permettant aux producteurs de grains biologiques du Québec de réaliser de l'autosemence;

CONSIDÉRANT que La Financière agricole du Québec (FADQ) exige un test de germination pour que les producteurs de grains biologiques, qui souhaitent effectuer de l'autosemence, puissent y être assurés;

CONSIDÉRANT que le seul endroit accrédité par la FADQ, en Abitibi-Témiscamingue, pour effectuer un test de germination, est l'entreprise Synagri;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Synagri commercialise également des semences et que certains producteurs estiment qu'elle pourrait être en conflit d'intérêts entre la commercialisation de ses semences et l'autosemence à la ferme;

CONSIDÉRANT que le Centre de recherche de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) effectue déjà des tests de germination et travaille étroitement avec les producteurs de grains biologiques en Abitibi-Témiscamingue;

Sur proposition de Daniel Coutu, appuyé par Pierre Gauthier, l'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :

à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

- de réaliser les démarches, auprès de la FADQ, afin d'obtenir son accréditation pour pouvoir effectuer des tests de germination reconnus par la FADQ dans son programme d'assurance récolte;

à La Financière agricole du Québec

- d'accepter rapidement, pour son programme ASREC, idéalement pour la saison 2025, les tests de germination effectués par l'UQAT pour l'autosemence à la ferme des producteurs de grains biologiques.

L'agent syndical explique la provenance de la résolution et les raisons pour lesquelles un producteur du Témiscamingue l'a demandée.

Josée Falardeau, de Synagri, informe que son entreprise procède aux tests de façon très indépendante, a des normes à respecter et qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts.

Daniel Coutu mentionne que l'idée est de donner le choix aux producteurs de la région. Selon lui, si les producteurs sont plus à l'aise de demander les services de l'UQAT, pourquoi ne devraient-ils pas le faire?

Vote sur la résolution : ***adoptée à l'unanimité***.

RÉSOLUTION N° 4

FAVORISER LE TRANSPORT DU GRAIN PARTOUT AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la demande alimentaire mondiale est croissante et que les régions du Québec peuvent participer à combler une partie de cette demande si les conditions pour y pratiquer l'agriculture sont compétitives;

CONSIDÉRANT que le Québec vise une autonomie alimentaire et qu'il sera impossible d'atteindre cet objectif sans les régions périphériques;

CONSIDÉRANT que les coûts de transport du grain ont explosé pour les producteurs et productrices de grains, surtout ceux et celles des régions périphériques, éloignées des grands marchés;

CONSIDÉRANT que les infrastructures les plus importantes pour le traitement des grains sont situées dans le sud du Québec;

CONSIDÉRANT que les producteurs et productrices des régions périphériques doivent également payer plus cher le transport de leurs intrants;

CONSIDÉRANT que les régions dites éloignées possèdent de grandes réserves de terres arables en friche qui pourraient être développées pour la culture du grain, surtout dans un contexte de changements climatiques;

Sur proposition de Jonathan Tenhave, appuyé par Alexandre Richard, l'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :

à La Financière agricole du Québec

- de mettre en place une compensation pour le transport des grains en fonction du coût réel par région, par rapport à la région du sud du Québec;

au gouvernement du Québec

- de compenser les producteurs et productrices de grains situés en région périphérique pour le transport de leurs intrants.

Vote sur la résolution : ***adoptée à l'unanimité***.

RÉSOLUTION N° 5

POUR QUE LE FOIN DE COMMERCE SOIT ADMISSIBLE AU PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA)

CONSIDÉRANT que les prairies constituent une bonne rotation pour le sol et le climat;

CONSIDÉRANT que les coûts pour la culture du foin de commerce au printemps sont importants alors que les revenus de vente se font tard à l'automne et tout au long de l'hiver;

CONSIDÉRANT que plusieurs producteurs de foin de commerce cultivent également du grain et qu'ils sont pour la plupart déjà inscrits au PPA géré par les Producteurs de grains du Québec;

Sur proposition d'Éric Grenier, appuyé par Pierre Gauthier, l'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :

à Agriculture et Agroalimentaire Canada

- d'ajouter le foin de commerce comme culture admissible au PPA;

aux Producteurs de grains du Québec

- de gérer les PPA des producteurs de foin de commerce lorsque le programme sera adopté par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Luc Mayer demande l'opinion de Christian Overbeek sur cette résolution. Ce dernier propose que l'assemblée débatte de la résolution et que, si elle est adoptée, de la soumettre au C.A. des PGQ et d'attendre pour la suite.

Vote sur la résolution : ***adoptée à l'unanimité.***

18. AUTRES AFFAIRES

Pascal Rheault remercie Christian Overbeek pour son excellent travail, lui qui est président des PGQ depuis plusieurs années et qui quittera son poste lors de l'AGA provinciale en mars prochain. Selon M. Rheault, Christian Overbeek a énormément aidé les régions à développer leur production de grains. Il a été un grand défenseur des régions.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La séance est levée à 16 h 20, sur proposition de Jonathan Tenhave, appuyé par Daniel Coutu. Adoptée.

Luc Mayer
Président

David Prince
Secrétaire